

ENSEMBLE



BRIDOUX Céline
Chargée de communication



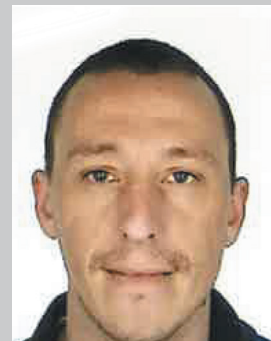
DEBAISIEUX Nicolas
Opérateur confirmé



DELAIN Véronique
Secrétaire administrative



GARCHERY Christian
Directeur de projets



GLORIAN Gregory
Directeur de projet



JULLIEN Marthe
Secrétaire de direction



LAUDEN Yannick
Coordinateur



LEROY Johnny
Vulcanisateur

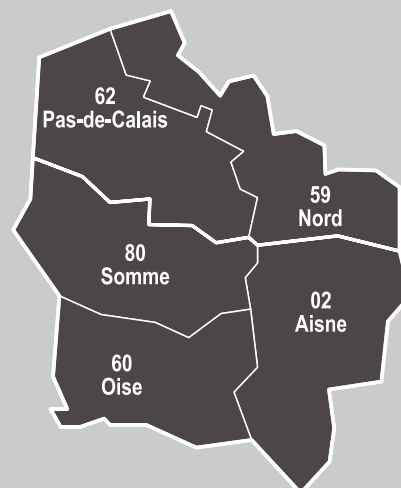


THIERRY Corinne
Secrétaire - Comptable



VAN TREECK Sarah
Chargée de missions

Région Nord Pas-de-Calais Picardie



Salariés des très petites entreprises

Élections TPE **28 NOV / 12 DÉC 2016**



tpe.cgt.fr

DONNONS DE LA
FORCE
À NOS MÉTIERS
POUR NOS DROITS
VOTONS

Salarié-e-s des TPE, nous travaillons dans les petites entreprises de moins de 11 salarié-e-s dans tous les secteurs de l'économie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales, des particuliers employeurs, des petites associations, des petites industries, en Métropole comme dans les DOM.

Madame, Monsieur,

Salarié-e- d'une très petite entreprise vous êtes appelé-e- à participer à une élection professionnelle pour élire **le syndicat qui vous représentera** dans les négociations nationales et dans les branches professionnelles (conventions collectives, accords interprofessionnels).
Votre vote contribuera aussi à **la désignation des conseillers prud'homaux** de votre département.

Pour la première fois, par votre vote vous allez participer à la désignation de **vos représentants qui siégeront dans la Commission Paritaire Régionale (CPRI)** de votre région. Les représentants CGT, désignés par votre vote, sont comme vous salariés d'une TPE, ils porteront vos revendications, vos aspirations afin que vos droits soient reconnus et défendus. Ces nouveaux lieux de dialogue social dans les territoires devront prendre en compte vos besoins, le droit à la formation professionnelle, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives.

La CGT vous la connaissez. Première organisation syndicale, elle est toujours présente par l'action, par ses propositions, pour défendre l'intérêt des salarié-e-s. Solidaire, disponible pour vous soutenir en cas de difficulté, **la CGT propose et s'engage avec vous.**

LES ATTENTES FORTES DES SALARIÉ-E-S DES TPE

1/2

À l'image de l'ensemble des salarié-e-s, la moitié des salarié-e-s des TPE estiment travailler trop par rapport à leur salaire.

1/2

Parmi les salarié-e-s des TPE déclarant (soit 90 %) faire des heures supplémentaires, un sur deux affirme ne jamais être rémunéré pour ce travail.

92 %

Pour concilier vie privée et vie professionnelle, 92 % souhaitent une entraide entre collègues. Ils attendent une autre organisation du travail.

Plus de 9/10

Nous donnent un rôle majeur en qualité de syndicat. Pour aider à la médiation, pour une aide et un conseil juridique, pour participer à la négociation des intérêts collectifs au niveau national, mais aussi pour défendre les droits individuels des salariés.

37 h

Cela correspond à la moyenne hebdomadaire de travail dans les TPE. Les salarié-e-s travaillant au-delà souhaitent réduire leur temps de travail. Ceux travaillant en temps partiel subi souhaitent l'augmenter, rejoignant les revendications de la CGT sur le temps de travail pour un meilleur salaire.

62 %

Estiment leur salaire inférieur à ce qu'il devrait être.

83 %

Affirment être satisfaits de leur métier.

La CGT s'engage à porter ces exigences à tous les niveaux, dans les branches professionnelles, au plan interprofessionnel, au sein des territoires.



POUR DÉFENDRE
NOS DROITS
VOTONS



tpe.cgt.fr

DES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES POUR TOUS LES SALARIÉ-E-S DES TPE

En 2017 tous les salarié-e-s des TPE seront couverts par une commission paritaire régionale. Ce sont des institutions de représentation des salarié-e-s des TPE. Ces commissions seront sectorielles (artisanat, professions libérales, particuliers employeurs et assistantes maternelles) ou générales pour les salarié-e-s des secteurs non couverts, avec les CPRI. Leurs missions seront de donner toutes informations ou conseils sur vos droits, rendre des avis sur l'emploi, les conditions de travail, l'égalité, le travail à temps partiel, la mixité, mais aussi aider faciliter le vrai dialogue social, la résolution des conflits dans les entreprises et faire des propositions en matière d'activité sociale, culturelle.

Pour la CGT nous souhaitons plus de proximité. Nous construirons ces commissions paritaires régionales dans le sens de la reconnaissance, de la défense des intérêts des salarié-e-s des TPE. Ces commissions résultent de nos combats, elles sont le début d'une nouvelle construction au service des salarié-e-s des TPE. Les représentants CGT que vous enverrez siéger proportionnellement aux résultats des élections TPE, auront la volonté de construire des institutions qui vous seront utiles et répondront à nos revendications communes.

ÉLECTIONS PRUD'HOMMES

Quand nous votons le sigle CGT pour les élections TPE 2016 nous contribuons à la désignation des conseillers prud'hommes CGT. Jusqu'à présent nous avons une élection spécifique pour élire les juges prud'homaux. Mais le gouvernement et d'autres ont fait le choix de supprimer cette élection, où tous les salariés votaient majoritairement pour la CGT. Continuons à voter massivement CGT pour les prud'hommes. Choisissons dans nos départements des juges CGT pour les conseils de prud'hommes paritaires. Nous avons besoin de juges qui ont à cœur le respect du droit, des conventions collectives, de la défense des intérêts des travailleuses, des travailleurs, rejetons les petits arrangements voulus par certains au détriment des salariés.

LA REPRÉSENTATIVITÉ POUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les résultats des élections TPE auront une 3^{ème} fonction, contribuer avec l'addition des élections des entreprises de plus de 11 à déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale. Leur donnant le droit ou pas de négocier, de s'opposer, de signer les accords interprofessionnels, les conventions collectives, même si nous savons que 50 % des salariés des TPE précisent ne pas connaître leurs droits. Il est important de donner par notre vote de la force à la CGT. La CGT, malgré ce qu'en dit la légende, est souvent signataire d'accords, mais seulement et toujours dans l'intérêt des salariés. Dans l'intérêt de ceux qui par leur travail, leur métier, font les productions et les services des entreprises. Comme en 2012 aux dernières élections TPE, ensemble, par notre vote CGT, construisons notre avenir, invitons tous nos collègues de travail à voter CGT.

ASSISTANTES MATERNELLES

Nous assurons quotidiennement l'accueil des jeunes enfants au sein de notre domicile. Notre environnement juridique est complexe, nous sommes souvent amenées à nous débrouiller seules pour établir le contrat de travail, calculer les salaires, ... Assumer l'éducation des jeunes enfants dans la phase de leur développement la plus importante. Beaucoup de bonheur, beaucoup de labeurs, c'est notre métier d'Assmat ! Pour en finir avec l'isolement, pour une reconnaissance de notre métier, partageons nos expériences, ensemble construisons notre syndicalisme des Assmat, votons CGT.

AVEC LA CGT POUR LES SALARIÉ-E-S DES TPE NOUS VOULONS :

MÊMES DROITS POUR TOUS LES SALARIÉ-E-S.

L'universalité des mêmes droits pour tous n'est pas acquise : droit à la représentation en proximité, salaires corrects comme le demandent les salarié-e-s des TPE, droit aux activités sociales, culturelles et sportives, formation tout au long de la vie, droit à un vrai dialogue social avec un droit de conseil de défense et de soutien dans l'entreprise.

REVENDEICATIONS INTERPROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELLES.

Agissons ensemble pour gagner des revendications importantes pour nous salarié-e-s des TPE : salaires, SMIC revalorisé, 32 h, amélioration des conditions de travail, pas de temps partiels subis, pas de précarité, égalité F/H, paiement de toutes les heures de travail effectuées, reconnaissance des qualifications acquises par la formation et par l'expérience avec un salaire correspondant...

DROIT À DES INSTITUTIONS DE REPRÉSENTATION DE PROXIMITÉ POUR TOUS LES SALARIÉ-E-S DES ENTREPRISES DE MOINS DE 11.

Avec un financement pour leurs fonctionnements, pour des activités sociales, sportives et culturelles [chèques vacances, spectacle, accès aux activités sportives...] Cela existe dans les garages, cela a commencé à se mettre en place dans l'artisanat avec des associations régionales, la CGT y a contribué avec détermination.

LE CODE DU TRAVAIL : UN SOCLE FORT POUR TOUS

Code du travail et conventions collectives sont là pour nous protéger par un socle de droits communs, quel que soit notre employeur du même secteur professionnel. Ne nous laissons pas dépouiller de nos droits, n'acceptons aucun accord d'entreprise régressif. Agissons pour le respect de la hiérarchie des normes. Combattons l'Ubérisation de la société avec cette multitude de contrats permettant de moins rémunérer le travail [stage à répétition, sous-traitance par l'emploi d'autoentrepreneur, contrats à l'essai pour plusieurs personnes successivement...] l'équilibre de notre société en dépend et la vie des TPE peut être mise en cause par cette concurrence déloyale.

AGISSONS POUR UNE AUTRE ORGANISATION DU TRAVAIL

sans autoritarisme, permettant de concilier vie privée et vie professionnelle ce qui impose aussi crèches de proximité, transports en commun de qualité...

POUR FINANCER LE TRAVAIL.

Il faut un meilleur accès aux crédits bancaires pour les TPE, un accès aux aides publiques, peu utilisées par les TPE. L'impôt doit être plus juste entre les entreprises, un impôt qui d'ordre général, profite aux grandes entreprises [avec entre autres, l'évasion fiscale] au détriment des TPE. Il faut une mise à plat des aides accordées aux entreprises. Les mécanismes de ces aides doivent être utilisés pour améliorer les conditions sociales dans les entreprises et en particulier dans les TPE. Ces aides doivent être conditionnées au respect des droits des salarié-e-s. Il faut aussi un autre partage des richesses, que notre économie dégage des moyens pour revaloriser les salaires, financer la protection sociale, les services publics, préserver l'équilibre de l'environnement...

ÊTRE CADRE DANS UNE TPE

Être cadre dans une TPE est un réel défi par rapport notamment aux moyennes et grandes entreprises. Non seulement nous sommes souvent moins bien payés, nous avons peu accès aux formations diplômantes, mais surtout nous sommes plus menacés par le chômage. Nous occupons la plupart du temps une fonction de direction qui nous met souvent en porte à faux avec notre travail. Coincés entre des responsabilités et une stratégie nous pouvons être prisonniers d'aléas économiques que nous ne maîtrisons pas. Pourtant, cadre souvent « low cost » nous devons obtenir une reconnaissance de notre travail qui passe par, à la fois notre qualification, notre salaire et un réel déroulement de carrière. Ce qui dans une TPE ne peut passer que par des droits et des garanties qui permettent :

- une garantie d'emploi,
- un exercice de leur travail dans une éthique professionnelle respectée,
- une réelle liberté d'expression.

Ces éléments concourent pleinement à la refondation du statut cadre dans lequel la

rémunération ne saurait être en dessous du plafond mensuel de la Sécurité Sociale. De même, la question du temps de travail doit être abordée du point de vue de la santé et de la vie familiale tout en conciliant des objectifs professionnels réalistes. Nous voulons un bien-être conciliant vie privée et vie professionnelle. Il serait donc des plus difficile d'ignorer les problématiques de la protection sociale, enjeu important dans les TPE.

Le périmètre du statut de l'encadrement doit être défini à partir du contenu du travail, des fonctions exercées, du niveau de qualification et de responsabilité. Il doit couvrir la diversité de l'encadrement, et ne peut donc se limiter aux seuls encadrants.

La CGT porte haut et fort ces revendications, afin que les cadres dans les TPE puissent aussi se réaliser dans leur travail qui lie responsabilité et une certaine autonomie. C'est en ce sens que la CGT se bat contre la dégradation des conditions de travail, la casse du statut cadre et revendique de nouveaux droits pour l'encadrement. Ensemble cadre et non-cadre, votons dans nos collèges respectifs pour notre syndicat la CGT.

POUR NOUS CONTACTER

Comité régional CGT Nord-Pas-de-Calais
Bourse du Travail
254 Boulevard de l'Usine
CS20111
59030 LILLE Cedex
Tél : 03 20 62 21 11
cr5962cgt@gmail.com

Comité régional CGT Picardie
6 Rue Colbert
80000 AMIENS
Tél : 03 22 33 35 00
picardie@cgt.fr

UD CGT Aisne
15 rue Anatole France
02100 SAINT QUENTIN
Tél : 03 23 62 31 17
ud2@cgt.fr

UD CGT Nord
Bourse du Travail
Boulevard de l'Usine
CS 20111
59030 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 62 11 62
cgtNord@wanadoo.fr

UD CGT Oise
Rue Fernand Pelloutier
BP 70355
60312 CREIL CEDEX 2
Tél : 03 44 55 01 57
contact@cgtoise.com

UD CGT Pas-de-Calais
63 Rue René Lanoy - BP 176
62303 LENS CEDEX
Tél : 03 21 79 64 50
ud62@cgt.fr

UD CGT Somme
24 Rue Frédéric Petit
80000 AMIENS
Tél : 03 22 71 28 70
cgtsomme@wanadoo.fr